



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



D_2023_080

L'an **deux mille vingt-trois**, le **dix-neuf décembre**, à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de VARENNES-VAUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **SICOT OLIVIER**, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : **29**

Date de convocation du Conseil Municipal : **13 décembre 2023**

Etaient présents : M. SICOT, M. LECHER, MME DESABRE, M. MAURIN, MME LALET, M. MARTIN, MME BIDAULT, M. DURET, MME BOISSON, MME IMBERT, M. GUILLON, M. DELHAYE, M. MOUREY, MME GRAILLOT, MME DE ARAUJO, MME ROCHE, M. DE OLIVEIRA SANTOS, MME MOREAU, MME NGUYEN, MME DACHY, M. FRIAUD, MME DUCOURTIOUX, M. GARNIER.

Avait donné procuration : M. CHATENET à M. SICOT, MME LEFORTIER à MME ROCHE jusqu'à son arrivée à 18h37, M. GODARD à Mme BIDAULT jusqu'à son arrivée à 19h42, MME BONNICEL à Monsieur FRIAUD à partir de 20h15, M. ALIZON à M. LECHER, MME CLAUDE à M. GARNIER.

Etaient absents :

Madame Véronique BIDAULT a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : OUVERTURE ANTICIPÉE DE CRÉDITS EN SECTION D'INVESTISSEMENT – CENTRE MUNICIPAL DE SANTÉ – EXERCICE 2024

Le Conseil municipal,

Vu l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales selon lequel, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ;

Mairie Vu l'avis de la commission « Finances » en date du 11 décembre 2023 ;

54 avenue Louis Fouchère
CS 90703
58643 Varennes-Vauzelles Cedex

tél : 03.86.71.61.71

fax : 03.86.57.17.49

mairie@ville-varennes-vauzelles.fr

Considérant que cette mesure ne concerne pas les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette qui viennent à échéance avant le vote du budget, et pour lesquels l'exécutif a le droit de mandater ;

DECIDE

Article 1 : D'autoriser l'ouverture anticipée des crédits pour le centre municipal de santé pour les dépenses d'investissement 2024 comme suit :

OUVERTURE ANTICIPEE DES CREDITS INVESTISSEMENT AVANT VOTE DU BUDGET CENTRE DE SANTE

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts au BP 2023 y compris DM	RAR N-1 non pris en compte	Montant total à prendre en compte	Ouverture anticipée des crédits pour 2024 (soit 25%)
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0
204	Subvention d'équipement	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	110 000,00	0,00	110 000,00	27 499
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0
Total		110 000,00	0,00	110 000,00	27 499

Article 2 : Les crédits ouverts à cet effet permettront de procéder aux dépenses suivantes :

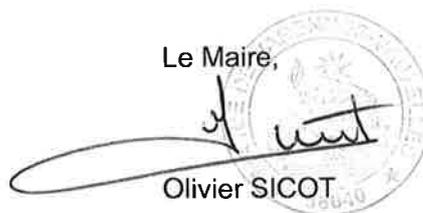
- Acquisition de mobilier – compte 21848 pour **27 000 euros**

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Varenes-Vauzelles, le 20 décembre 2023.

Le Maire,



Olivier SICOT